



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 23 juillet 2024
N°2024_16992_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête nationale sur les déterminants des pratiques parentales et du vécu des parents d'enfants de 0 à 2 ans (Évane)

Service producteur : Santé publique France (SPF)

Opportunité : avis favorable émis le 1^{er} décembre 2022 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 3 juillet 2024 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2024
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

Cette enquête apporte des repères nationaux nouveaux sur le vécu et les expériences parentales, tel que le sentiment d'auto-efficacité et d'auto-satisfaction parentales, la pression parentale et le stress ressentis par les parents en lien avec leur rôle de parents, le soutien social disponible. Par un état des lieux, elle documente également les pratiques parentales, définies comme les routines et activités mises en place avec l'enfant, la qualité des interactions, le besoin en information, l'usage des services. Les nouveaux indicateurs seront soit issus de questions simples, soit d'échelles internationales validées en français. La collecte sera représentative à la fois de la population de pères et de mères. Les pratiques étant influencées, directement ou indirectement, par des déterminants sociaux et environnementaux, l'enquête recueille également des informations contextuelles.

Ces principaux déterminants, issus du modèle théorique de la parentalité de Belsky et Jaffee (2006), sont regroupés selon les catégories suivantes :

- caractéristiques personnelles de l'enfant ;
- caractéristiques personnelles du parent ;

- caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques du parent et du co-parent ;
- caractéristiques sociales et contextuelles.

Ce projet d'enquête a été présenté et discuté en amont avec le comité d'interface « périnatalité et petite enfance » de Santé publique France, lequel regroupe des professionnels du champ de la petite enfance, des représentants des usagers et des chercheurs. Le comité de pilotage (constitué de la Cnaf et de Santé publique France) assure le suivi de l'enquête et sa bonne mise en œuvre. Une extension aux départements et régions d'outre-mer est prévue ultérieurement.

Le comité d'appui thématique, composé essentiellement de chercheuses et de chercheurs discute et valide la méthodologie de l'enquête, le choix des indicateurs, les analyses statistiques, les résultats. Il prend les décisions concernant leur valorisation et leur diffusion.

La durée de passation du questionnaire est estimée à 40 minutes.

La collecte est en multimode concurrentiel différé, avec un auto-questionnaire par Internet et des entretiens par téléphone pour les personnes ayant des difficultés d'accès à Internet ou des difficultés avec la lecture du français.

La taille de l'échantillon est de 10 000 répondants : 5 000 pères et 5 000 mères. Cet échantillon sera complété par un sous-échantillon méthodologique monomode téléphonique de 1 280 répondants.

Les résultats feront l'objet d'un premier rapport descriptif, puis de quelques publications dans des revues à comités de lecture, notamment un focus sur la qualité des interactions.

Les chercheurs ou les équipes de recherche pourront accéder à la base de données anonymisées sur présentation d'un protocole et d'une autorisation Cnil.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

**Remarque générale**

- Le Comité note que la concertation liée à la mise en place de l'enquête a été riche auprès des spécialistes de la périnatalité et de la petite enfance (la concertation s'étant appuyée sur le comité d'interface préexistant sur ce thème) ainsi qu'avec le monde de la recherche et celui de la statistique publique. Il note que l'objectif de l'enquête actuelle est d'exploiter les résultats au niveau des mères et des pères, de manière séparée. Pour ce premier millésime, il estime qu'une concertation large et pluridisciplinaire aurait pu permettre des échanges plus approfondis autour des objectifs de l'enquête, par exemple sur la prise en compte de la dimension couple *via* une interrogation conjointe d'un échantillon de parents, ou encore sur la production de résultats retenant l'enfant comme unité statistique pour documenter ses « 1 000 premiers jours ». Dans la perspective d'une reconduction de l'enquête, le Comité du label invite le service à élargir ses consultations auprès, notamment, des organismes représentés au Cnis et/ou au sein même du Comité.

**Méthodologie**

- Le Comité constate que la capacité du service à appréhender le champ théorique des « parents » vivant au moins 40 % du temps avec l'enfant est contrainte par l'organisation du système d'information de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), et en particulier par la notion de responsable d'un dossier allocataire. Lors du prochain examen de l'enquête, le Comité souhaitera en conséquence disposer d'une description plus précise des données disponibles et des processus d'échantillonnage/redressements associés. Pour la présente collecte, et la diffusion de ses résultats, le Comité invite le service à communiquer, auprès des

utilisateurs, sur le champ qu'il peut réellement enquêter, du fait des contraintes qui s'imposent à lui, et à documenter les effectifs des différents types de « parents » (*i.e.* parents, beaux-parents, autres responsables...) effectivement enquêtés. Il invite également le service à s'appuyer sur cette analyse et plus largement sur le bilan de l'enquête pour ajuster le cas échéant la sélection des « parents ».

- Le Comité note que, pour un éventuel renouvellement de l'enquête, le service envisage une extension du champ prioritairement orientée vers la couverture des parents et enfants relevant de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA) ainsi que des départements et régions d'outre-mer. Le Comité demande en sus au service d'explorer des pistes qui permettraient, ultérieurement, d'interroger les familles « aisées » ayant un seul enfant ainsi que les familles non francophones, qui sont actuellement en grande partie exclues ou, à défaut, de mieux documenter les raisons et l'impact de ces exclusions.

## Protocole

- Le Comité prend acte de la réponse du service selon lequel les termes du contrat avec le prestataire ne conduisent pas *a priori* à « endogénéiser » le taux de réponse final. En particulier, l'ensemble des fiches adresse mises en collecte fera l'objet de la totalité des relances prévues, et le taux de réponse ne sera pas limité par les dispositions budgétaires convenues (d'autant qu'il résulterait vraisemblablement essentiellement d'une plus grande efficacité de la collecte Internet, dont les coûts sont fixes). Le Comité note en sus que, selon le service, le fait que près de la moitié des enquêtés sollicités n'aient pas initié le questionnaire lors du test résulte de la relative brièveté de la période de test.
- À l'instar des pratiques retenues pour le Baromètre de Santé publique France, et en lien avec les recommandations de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), le Comité note que le service pourra avoir recours à une numérotation manuelle en fin de collecte, après la phase de numérotation automatique.
- Le Comité invite le service à s'informer sur les possibilités de recourir à un mot de passe à usage unique afin de concilier respect des procédures de sécurité et souplesse d'utilisation pour les enquêtés. Il note que la procédure alternative mobilisant un module d'authentification (testée par le prestataire sur une autre étude) s'est révélée globalement plus complexe (pour la mise en place et pour les enquêtés, lesquels ont eu davantage recours à l'assistance).
- Le Comité note que la durée du questionnaire (environ 40 mn) est relativement longue pour certains modes de réponse, notamment par smartphone. Il a pris note de la relative faiblesse des abandons en cours d'interrogation lors du test, y compris selon le service pour les réponses *via* un mobile. Il invite le service à porter une attention particulière au phénomène de non-réponse partielle lors de la collecte en grandeur réelle, et à le documenter de manière plus détaillée selon les modes de réponse (voire à le corriger le cas échéant).

## Questionnaire

- Le Comité demande à être destinataire du questionnaire définitif.
- Afin de faciliter les futurs examens, le Comité demande au service d'identifier dans les projets de questionnaires, les questions reprises de protocoles de recherche standardisés validés par des instances académiques, qui sont peu susceptibles, à ce titre, d'être modifiées.
- Le Comité invite le service à considérer la mise en place, pour de futures enquêtes, de tests cognitifs de manière à s'assurer de la bonne compréhension des questions par les enquêtés, et de leur congruence avec les attendus des questionnaires académiques standards utilisés (parfois traduits). Il relève en particulier que l'échelle des cognitions et des conduites

parentales à l'égard du nourrisson (Ecopan) a été validée dans le contexte d'observations *in situ*, et non dans le cadre de réponses directes par les enquêtés.

- Le Comité invite le service à procéder à des rappels sur la stricte confidentialité des données, notamment afin de recueillir les situations de couple de fait, dont la déclaration, dans un contexte où la base de sondage est issue de fichiers administratifs de la Cnaf, peut ne pas être naturelle.
- Le Comité a transmis directement au service les remarques de l'Unaf, qu'il est invité à instruire.

## Diffusion

- Le Comité prend acte que les données seront diffusées au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Concernant Quetelet-Progedo, un fichier ne comportant pas les données de santé pourra être mis à disposition. Dans ce dernier cas, le Comité demande au service d'évaluer la possibilité de conserver un indicateur global, du type par exemple de l'indicateur de limitation d'activité générale (GALI<sup>1</sup>).
- Le Comité invite le service à intégrer dans les données diffusées, dans la mesure du possible, les déciles de revenus disponibles plutôt que les quintiles envisagés en première approche.
- Le Comité invite le service à mettre en place un groupe d'exploitation afin de valoriser les données de l'enquête, de coordonner les différentes études les mobilisant, et de tirer des enseignements de ces exploitations pour une réédition de l'enquête.

## Environnement juridique

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ». Il note à cet égard que le traitement a déjà fait l'objet d'une délibération de la Cnil l'autorisant. En conséquence, il devra être mis en œuvre en tenant compte des observations formulées aux termes de la délibération n° 2023-118 du 9 novembre 2023. L'enquête devra être opérée selon des modalités de nature à respecter tout particulièrement les droits des personnes concernées, et à garantir la sécurité des données traitées.

**Le Comité du label émet un avis de conformité à l'Enquête nationale sur les déterminants des pratiques parentales et du vécu des parents d'enfants de 0 à 2 ans (Évane), et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour l'année 2024.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL

---

1 = Global Activity Limitation Indicator